

Elections au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)

Scrutin du 28 mai 2015 – Collège des personnels scientifiques des bibliothèques

Profession de foi de la liste présentée par la FNEC FP FORCE OUVRIERE

Ces élections sont les premières depuis la réforme du CNESER et la suppression du Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie (CSRT). Supautonome-FO et le SNPREES-FO étaient opposés à la confusion des compétences du CNESER et du CSRT et défendront la spécificité des missions des différents établissements (enseignement, enseignement et recherche, recherche, recherche technologique). De même, Supautonome-FO et le SNPREES-FO revendiquent que la compétence de l'examen de l'ensemble des programmes du budget de la Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur (MIREs) soit maintenue au nouveau CNESER, qui doit retrouver son pouvoir de proposition.

Le CNESER est notamment consulté sur l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche et la mise en œuvre de celles-ci, la répartition des moyens, les projets de réforme (tels que les lois Pécresse et Fioraso), le cadre national des emplois, la carte des formations, etc.

Par leur ampleur et leur diversité, les sujets abordés au CNESER ont des incidences sur la situation de chaque agent de l'enseignement supérieur. Ainsi le CNESER s'est notamment prononcé à propos des COMUE : le SNPREES-FO et SupAutonome-FO ont été à l'initiative de motions majoritaires demandant le retrait des COMUE puis ont voté contre les projets présentés. En imposant les COMUE, le ministère, appuyé par la CPU (Conférence des Présidents d'Université), remet en cause la loi de 1880 instituant l'université républicaine, publique et laïque.

Comme ils l'ont fait lors de leur précédent mandat, nos élus, porteurs du syndicalisme indépendant,

Continueront à défendre

- les diplômes et la qualité des enseignements disciplinaires dans le cadre de la nouvelle procédure d'accréditation, en dépit de la suppression de la procédure d'habilitation qu'ils ont toujours défendue.
- les statuts nationaux de toutes les catégories de personnels et leurs missions de service public.
- les moyens en postes et en crédits pour tous les établissements, nécessaires pour l'accomplissement de leurs missions, contre les plans d'austérité.
- un ministère de plein exercice pour l'ESR.

S'opposeront

- à toute nouvelle attaque contre les statuts des universitaires et des BIATSS au nom de l'autonomie (comme la CPU vient encore de le réclamer au ministère) et au contraire appuieront tout ce qui restitue et renforce les garanties nationales.
- à la territorialisation de la loi Fioraso mise en œuvre en particulier à travers les COMUE
- à la dégradation des conditions de travail et au développement de la bureaucratie dans les établissements
- aux attaques contre les libertés académiques et la liberté de recherche.

Défense des bibliothèques universitaires et de leurs personnels

Les bibliothèques connaissent actuellement des mutations liées à l'évolution des techniques. Cependant, les changements nécessaires ne doivent pas entraîner la disparition de notre métier. Nous estimons que l'intervention des professionnels est plus que jamais nécessaire, car l'inflation du volume d'informations disponibles rend le tri, la sélection, l'indexation, le catalogage des documents d'autant plus nécessaires, et ce quelle que soit la nature des supports.

C'est pourquoi nous nous opposons à une politique de recrutement qui conduit inévitablement à une diminution sensible des effectifs des professionnels, avec pour conséquence la multiplication d'agents contractuels, de vacataires ou d'étudiants. Le maintien de la qualité du service ne peut être assuré par des personnels précaires. Or la diminution du nombre de postes mis au concours pour l'année 2015 est extrêmement inquiétante.

L'extension des horaires d'ouverture sans moyens supplémentaires, aura pour conséquence la transformation des bibliothèques en salles de travail, avec pour seuls personnels des surveillants de salles.

La mutualisation des moyens se résume trop souvent à une centralisation des opérations qui dépossède les bibliothécaires de leur qualification. Nous affirmons que la connaissance des fonds et par conséquent les compétences disciplinaires, restent indispensables.

Les personnels de bibliothèque doivent rester des partenaires de l'enseignement et de la recherche, et ne pas devenir des techniciens simples prestataires de service, et nous sommes particulièrement attachés à la présence dans les bibliothèques d'un personnel scientifique, qui seul peut assurer la synergie entre la documentation et la recherche.

La survie d'un service public de qualité est liée au maintien de personnels qualifiés, formés, correctement rémunérés, bénéficiant de garanties et de perspectives de carrière. Il est essentiel que les personnels de bibliothèque, agents de l'État, ne dépendent pas des établissements pour leur recrutement, leur déroulement de carrière, leur régime indemnitaire. Or les conseils et comités locaux ont ôté aux instances nationales l'essentiel de leurs prérogatives : les CPE et de fait les CTE sont utilisés par les présidents pour gérer localement les personnels.

Nous nous opposerons toujours à des politiques qui, sous couvert de modernisation, visent à remettre en cause le statut de la Fonction publique et les statuts particuliers des corps. Nous défendons :

- **Un régime indemnitaire national respectant les grades et les corps, supprimant les disparités choquantes que l'on observe entre les établissements.**
- **Des règles d'avancement garanties (avec des barèmes nationaux).**
- **Que ces mêmes barèmes nationaux soient appliqués dans les nominations et mutations, pour en finir avec le fait du prince et le droit de veto des présidents.**
- **Des conditions de travail identiques sur tout le territoire national.**
- **Le rétablissement du deuxième mouvement pour les conservateurs, crucial pour le bon fonctionnement des services et des équipes.**
- **La suppression de l'obligation de mobilité pour l'accès au grade de conservateur en chef.**
- **L'interdiction du travail le dimanche pour toutes les catégories de personnels ainsi que l'arrêt des heures supplémentaires non compensées pour les catégories A.**

Toutes ces revendications ne peuvent être défendues que par un syndicat véritablement indépendant, sans lien avec aucun parti politique, aucun gouvernement, aucun président d'université ; SupAutonome-FO et le SNPRES FO sont attachés à la défense de la Fonction publique, de ses personnels, et du service public.



La différence, c'est notre indépendance

**Le 28 mai 2015
au CNESER**

**VOTEZ ET FAITES VOTER
FORCE OUVRIÈRE**